



Communiqué d'information à l'attention des promoteurs admissibles au Pacte rural

Avis concernant la période de validité du programme du Pacte rural

La MRC de Sept-Rivières a produit et publié des documents d'information au bénéfice des promoteurs qui souhaitent déposer des projets dans le cadre du programme du Pacte rural. À plusieurs endroits, documentations (présentoirs, site internet, envois groupe, etc.), logo et signature, l'information identifie des périodes valides de la Politique nationale de la ruralité par exemple :

Logo et brochure : 2014-2024

Programme d'admissibilité et tous les fonds associés : 2014-2019

Nous tenons à vous informer que suite aux dernières annonces et changements à venir, l'ensemble des informations publiées est maintenant valide jusqu'au 31 décembre 2015. Toute la documentation concernant la Politique nationale de la ruralité et des programmes qui en découlent pour les fonds du Pacte rural fait partie de cette modification.

Nous procéderons donc dans la forme actuelle et connue à des appels de projets pour les dates suivantes :

31 janvier 2015
31 mars 2015
31 août 2015
31 octobre 2015

La MRC de Sept-Rivières vous avisera de toutes modifications et orientations au cours de l'année 2015.

Nous vous remercions pour votre collaboration et compréhension.

-30-

Chantal Bouchard
Agente de développement
(418) 962-1900, poste 6
chantal.bouchard@mrc.septrivieres.qc.ca